

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 20 août 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

108-08-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 20 août 2020
- 5 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.1 - Service incendie
 - 5.2 - Sécurité civile
 - 5.3 - Travaux Centre Civique
 - 5.4 - Pépinière
 - 5.5 - Fauchage des rangs
 - 5.6 - Dérogation mineure / Isabelle Lapointe et Denis Lapointe
 - 5.7 - Dérogation mineure / Carole Lapointe et Léonce Vachon
 - 5.8 - Dérogation mineure / Sonia Boutin et Alain Racine
 - 5.9 - Dérogation mineure / Samantha Lessard
 - 5.10 - Nomination inspecteur régional
 - 5.11 - Escouade canine
 - 5.12 - Programme d'aide à la voirie locale
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
 - 6.1 - Oeuvre des loisirs
 - 6.2 - Réclamation Promutuel Rive-Sud
 - 6.3 - Règlement forestier / MRC des Etchemins
 - 6.4 - Traitement de la matière organique
 - 6.5 - Projet de chauffage à la biomasse forestière
 - 6.6 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin
- 7 - CORRESPONDANCE
 - 7.1 - FQM
 - 7.2 - Ministère des Transports
 - 7.3 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins
 - 7.4 - Nouvel Essor
 - 7.5 - Transport autonomie
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

7.4 Nouvel Essor
7.5 Transport Autonomie

ADOPTÉE

109-08-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

110-08-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 20 août 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 20 AOÛT 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000380	MRC DES ETCHEMINS	1 700,00	1 700,00
C2000381	COOP STE-JUSTINE	2 686,91	2 686,91
C2000382	HYDRO-QUEBEC	1 835,14	1 835,14
C2000382	HYDRO-QUEBEC	403,93	403,93
C2000382	HYDRO-QUEBEC	31,81	31,81
C2000382	HYDRO-QUEBEC	887,02	887,02
C2000383	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	396,69	396,69
C2000384	OEUVRE DES LOISIRS	7 500,00	7 500,00
C2000384	OEUVRE DES LOISIRS	9 000,00	9 000,00
C2000385	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE- JUSTINE	2 000,00	2 000,00
C2000386	MAC CONSTRUCTION INC.	78 038,60	78 038,60
C2000387	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	216,40	216,40
C2000388	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	41 180,07	41 180,07
C2000389	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 507,65	1 507,65
C2000390	HYDRO-QUEBEC	130,71	130,71
C2000391	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000392	FORD APPALACHES INC.	44 989,72	44 989,72
C2000392	FORD APPALACHES INC.	590,09	590,09
C2000393	AON HEWITT	4 952,95	4 952,95
C2000394	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	13 462,55	13 462,55
C2000395	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 334,38	4 334,38
C2000395	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	699,96	699,96
C2000396	SSQ GROUPE FINANCIER	3 969,00	3 969,00
C2000397	SOGETEL INC.	539,67	539,67
C2000398	OEUVRE DES LOISIRS	5 190,00	5 190,00
	MARIO LAPIERRE	576,95	576,95
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	1 742,59	1 742,59
	LUC DEBLOIS	507,09	507,09
	PIERRE FOURNIER	642,60	642,60
	PASCAL VACHON	520,20	520,20
C2000399	ÉTHIER AVOCATS	407,11	
C2000400	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	395,23	
C2000401	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	30,00	

	FONDS D'INFORMATION SUR LE	
C2000401	TERRITOIRE	45,00
C2000402	COOP STE-JUSTINE	1 569,30
C2000403	PAVAGES ABENAKIS LTEE	767,67
C2000403	PAVAGES ABENAKIS LTEE	441,50
C2000404	HYDRO-QUEBEC	1 861,82
C2000404	HYDRO-QUEBEC	916,56
C2000404	HYDRO-QUEBEC	479,31
C2000404	HYDRO-QUEBEC	486,87
C2000404	HYDRO-QUEBEC	1 152,75
C2000404	HYDRO-QUEBEC	4 268,89
	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE	
C2000405	MUNICIPALE	436,91
C2000406	PAGES JAUNES INC.	84,80
C2000407	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	295,31
C2000408	GARAGE GILLES DUCHAINE	302,84
C2000409	LES ENTREPRISES JAGR	3 385,02
C2000409	LES ENTREPRISES JAGR	4 217,79
C2000410	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	436,28
C2000411	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	285,96
C2000412	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	434,01
C2000413	BELL MOBILITÉ INC.	201,23
C2000414	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	166,35
C2000415	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	155,40
C2000416	SERGE CARRIER ET FILS INC.	10 201,81
C2000417	PAVAGE SARTIGAN LTEE	120 718,14
	ECCE TERRA, ARPENTEURS-	
C2000418	GÉOMÈTRES, SENCRL	609,62
C2000419	FORD APPALACHES INC.	18,65
C2000420	STELM INC.	908,30
C2000421	UAP INC.	100,34
C2000422	VALERO ÉNERGIE INC.	3 802,53
C2000423	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	3 572,74
C2000424	EUROFINS ENVIRONEX	296,07
C2000424	EUROFINS ENVIRONEX	405,58
C2000425	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	229,88
C2000426	M.R.C. DES ETCHEMINS	2 258,86
C2000427	CARRIERE STE-ROSE	4 188,34
C2000427	CARRIERE STE-ROSE	9 220,16
C2000428	RÉSEAU BIBLIO	65,25
C2000429	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	1 114,28
C2000430	TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	27 748,01
	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN	
C2000431	VACHON	126,42
C2000432	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	210,95
C2000433	SEL DRUMMOND ENR.	6 912,92
	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA	
C2000434	INC.	78,18
C2000435	GYRO-TRAC CORPORATION	229,96
C2000436	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 540,15
C2000436	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 861,91
C2000437	DATA2CLOUD.CA	176,72
C2000438	MAC CONSTRUCTION INC.	15 287,29
C2000439	DICOM EXPRESS	96,91
C2000440	DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	5 553,29
C2000441	LA BOULONNERIE	168,55
C2000442	ÉQUIPEMENT BEAUMONT IN.C	273,64

C2000443	BRANDT	424,87
C2000444	GOUDREAU SOLUTION MÉCANIQUE	229,95
C2000445	EQUIPEMENT POMERLEAU INC.	845,07
C2000446	PAVAGE SARTIGAN	25 581,60
	TOTAL	498 653,53 230 372,68
	SOLDE À PAYER	268280,85
	ENCAISSE	180228,18

Sur une proposition de Marcel Tanguay,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - INSPECTEUR MUNICIPAL

5.1 - Service incendie

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

5.2 - Sécurité civile

Le directeur général informe le conseil qu'il communiquera bientôt avec Charles-Henri Bosquart pour faire installer le système d'alimentation électrique d'urgence à la Mairie.

111-08-20

5.3 - Travaux Centre Civique

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition de Mac Construction pour l'installation de gouttières suite aux travaux de réfection du Centre civique et ce, pour la somme de 715,00\$ plus taxes;

ADOPTÉE

5.4 - Pépîne

Le conseil demande au directeur général de s'informer des prix budgétaires pour l'acquisition d'une pépîne ou d'une pelle sur roues.

112-08-20

5.5 - Fauchage des rangs

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal autorise que le fauchage des rangs soit effectué par une entreprise privée qui effectue ces travaux.

ADOPTÉE

113-08-20

5.6 - Dérogation mineure / Isabelle Lapointe et Denis Lapointe

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Isabelle Lapointe et Denis Lapointe dans le but d'installer une dalle de béton, un spa et une clôture dans la cour avant comparativement aux normes prescrites aux articles 9.1 et 10.3.1.2 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 6 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Isabelle Lapointe et Denis Lapointe dans le but d'installer une dalle de béton, un spa et une clôture dans la cour avant comparativement aux normes prescrites aux articles 9.1 et 10.3.1.2 du règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

114-08-20

5.7 - Dérogation mineure / Carole Lapointe et Léonce Vachon

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Carole Lapointe et Léonce Vachon dans le but d'agrandir leur patio à 1 mètre de la ligne latérale de leur terrain comparativement à la norme prescrite de 2 mètres prévue à l'article 9.3 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 6 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Carole Lapointe et Léonce Vachon dans le but d'agrandir leur patio à 1 mètre de la ligne latérale de leur terrain comparativement à la norme prescrite de 2 mètres prévue à l'article 9.3 du règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

115-08-20

5.8 - Dérogation mineure / Sonia Boutin et Alain Racine

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Sonia Boutin et Alain Racine dans le but de remplacer un cabanon par un garage en plus de leur garage existant comparativement à la norme prévue à l'article 7.2.1 du règlement de zonage qui stipule qu'un seul cabanon et un seul garage privé isolé peut être érigé sur un terrain ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 6 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Sonia Boutin et Alain Racine dans le but de remplacer un cabanon par un garage en plus de leur garage existant comparativement à la norme prévue à l'article 7.2.1 du règlement de zonage qui stipule qu'un seul cabanon et un seul garage privé isolé peut être érigé sur un terrain ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

QUE cette dérogation mineure est toutefois conditionnelle à la démolition du cabanon qui devra être effectué avant le 1er septembre 2021;

ADOPTÉE

116-08-20

5.9 - Dérogation mineure / Samantha Lessard

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Samantha Lessard qui désire reconstruire un solarium 4 saisons au même endroit et dans les mêmes dimensions que le solarium existant dans le but d'un futur agrandissement de la résidence. Le solarium actuel est localisé à 5 mètres de la ligne avant comparativement à la norme prescrite de 9 mètres prévue à la grille de spécifications, zone 54-ID, article 4.2.2 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 6 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Samantha Lessard dans le but reconstruire un solarium 4 saisons au même endroit et dans les mêmes dimensions que le solarium existant dans le but d'un futur agrandissement de la résidence. Le solarium actuel est localisé à 5 mètres de la ligne avant comparativement à la norme prescrite de 9 mètres prévue à la grille de spécifications, zone 54-ID, article 4.2.2 du règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉ

117-08-20

5.10 - Nomination inspecteur régional

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipales relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal de Sainte-Justine nomme Frédéric Larue, en plus de Gabriel Gosselin, Annie Venables et Lise Buteau à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

5.11 - Escouade canine

Le conseil municipal est informé de l'offre de service de l'Escouade canine relativement à la gestion des chiens.

Le directeur général s'informerait également auprès de la SPA Beauce-Etchemin pour la gestion de ce dossier.

118-08-20

5.12 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Guy Labbé,
Il est unanimement résolu et adopté:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approuve les dépenses d'un montant de 16 800\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour, aux feux d'artifices de la Maison de jeunes, au dek, au casse-croûte, à la danse et à la réparation de la toiture de la cabane au terrain de balle-molle.

6.2 - Réclamation Promutuel Rive-Sud

Le conseil municipal est informé que du dépôt de la demande introductive

d'instance intentée par Promutuel Rive-Sud pour le dossier de Kathy Audet et Gino Fortier ainsi que pour celui de Isabelle Audet.

6.3 - Règlement forestier / MRC des Etchemins

Une copie du règlement forestier adopté par la MRC des Etchemins est remise aux membres du conseil municipal pour information.

6.4 - Traitement de la matière organique

La MRC de Bellechasse désire informer ses municipalités clientes qu'elle a mandaté la firme de génie-conseil GBI pour effectuer une étude comparative des options de traitement de la matière organique.

Cette étude d'envergure permettra de cibler l'option de traitement la plus avantageuse pour les usagers du service GMR de la MRC de Bellechasse.

6.5 - Projet de chauffage à la biomasse forestière

Le conseil municipal refuse d'aller de l'avant avec ce projet de diagnostic du potentiel du chauffage à la biomasse forestière pour différents bâtiments municipaux et d'entreprises.

6.6 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Le conseil municipal refuse de participer au projet du conseil de bassin de la rivière Etchemins qui vise à améliorer la gestion durable des eaux pluviales sur le territoire des 26 municipalités membres de ce conseil de bassin.

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

7.2 - Ministère des Transports

Le ministère des Transports sollicite la collaboration de toutes les municipalités du Québec afin qu'elles retirent les panneaux d'interdiction du frein moteur et les remplacent par l'affiche de sensibilisation développée par ce ministère pour sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds.

7.3 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins

Suite à l'invitation du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins qui désire mettre en place une Table de concertation en immigration dans les Etchemins afin de mieux arrimer les services offerts et de collaborer pour un soutien qui répond le mieux possible aux besoins des immigrants, Linda Gosselin, Christian Chabot et Jean-Guy Labbé se sont montrés intéressés à participer à la première rencontre prévue à ce sujet qui se tiendra cet automne.

7.4 - Nouvel Essor

L'Assemblée générale annuelle de Nouvel Essor aura lieu le 16 septembre prochain à Sainte-Rose.

7.5 - Transport autonomie

L'Assemblée générale annuelle 2019 de Transport autonomie Beauce-Etchemins se tiendra le 25 août à Saint-Georges.

119-08-20

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT